SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A2.1/r.2

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies- Gênant peu la circulation

Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

A7c	A31	C39	C43	C46	D1c	F47	F81
1100	1100	900	900	900	900	600 x 900	1100 x 1300
*4 (3) (5)	*2 (6)	*4 SPW (4)	* 6 min. (5)	2	*1 min.(6)	2	*2 (3) SPW
Add. 300 m 1100 x 300	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type I-Annexe 2 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99 ou	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.
2	2 (SPW) (5)	2 (SPW) (3)	2 (SPW) (6)	(SPW) (7)		1	SPW (8)

A.1

Remarques :

1. Les distances mentionnées ci-contre sont approximatives. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.

2. Les signaux sont répétés à gauche.

3. Le signal A7 placé à 1000 m sera incorporé dans un dispositif du Type I de l'annexe 3. Il sera complété par le signal F81 adéquat.

4. Un C39 est placé à 500 m et ce signal est répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)

5. Les signaux A7 et C43 placés à 150 m du signal A31 seront incorporés dans un dispositif du type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99

6. Les signaux A31 et D1c seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99.

7. Dans les zones de guidage, le balisage sera réalisé au moyen de balises de Type Ia.2.

8. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.

* signal placé dans dispositif type I annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A2.1/r.2 max.

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant peu la circulation

Avec rétrécissement de la chaussée (inférieur à la largeur d'une bande de circulation.)

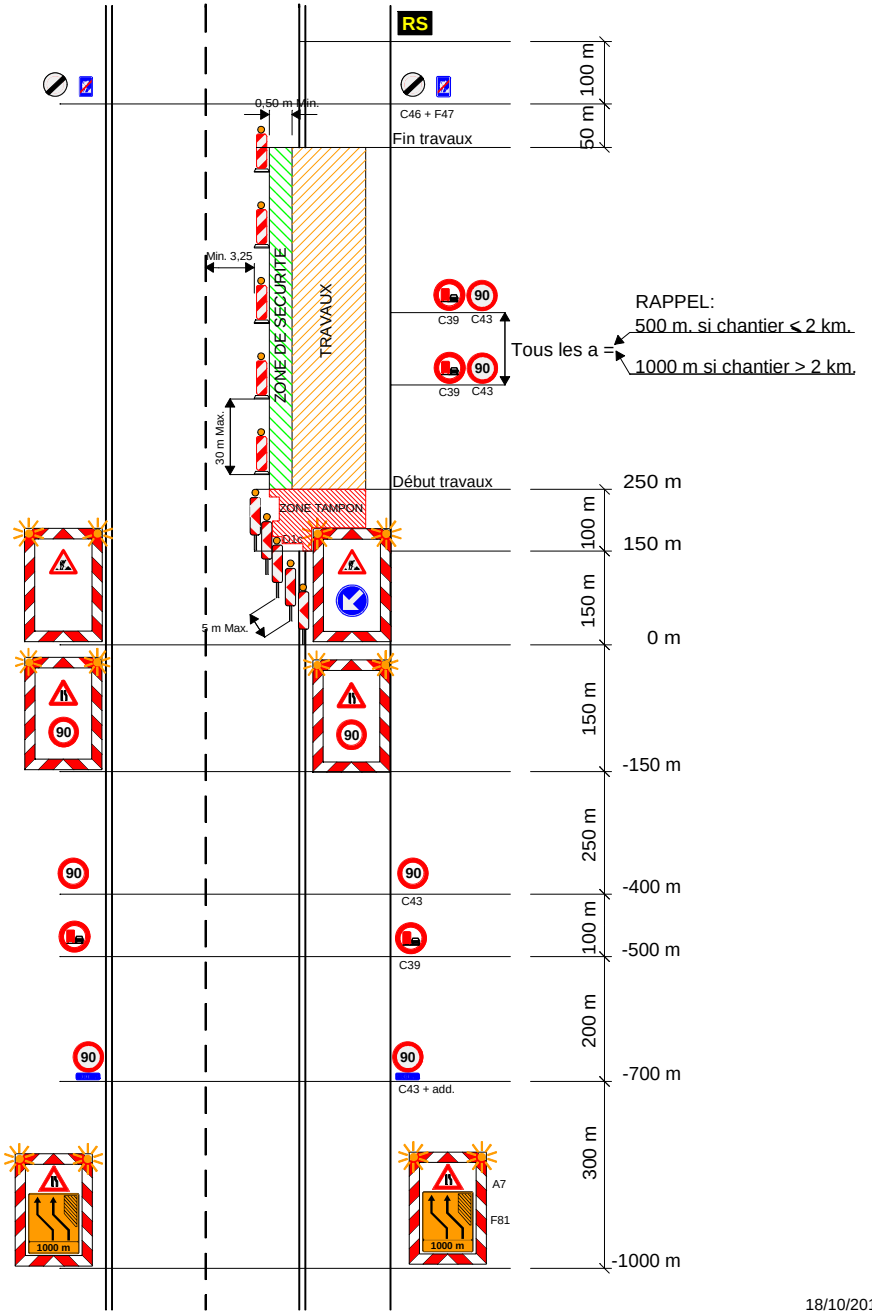

18/10/2012